CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E17954** **VALABLE JUSQU'AU** **28/10/2027**

ÉDITÉ LE 21/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1993

Raison sociale : EUROMIB

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 30/03/1993

Capital : 1 000 000

17 RUE DE LA MARE A TISSIER
91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 390 585 586 00048

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 2103949-001

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4200373204

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4200373204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 01 69 90 85 70 **Fax :**

Portable : 06 08 53 41 90

Responsabilité légale :
VAZ ALVES DOMINGOS MARTINHO GÉRANT

Site Internet :

E-mail : claire@euromib.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 18 778 820 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	14	29/10/2024
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	15	29/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/08/2026 07:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.